

**Édition du**  
**"RÉVEIL DU NORD"**  
104, rue de Paris, LILLE  
Bureaux à PARIS  
43, boul. Haussmann (9<sup>e</sup>)

# Le Réveil du Nord

La plus forte vente de la région

BUREAUX :  
**ROUBAIX** : 9-82  
45, rue de la Gare, 45  
**TOURCOING** : 9-85  
8, rue Desurmont, 8

Directeur : Eug. GUILLAUME

## L'application de la Loi des Assurances Sociales

L'immatriculation des bénéficiaires aura lieu à partir du 5 février dans tous les départements ; les versements patronaux et ouvriers commenceront deux ou trois mois après.

Le ministre du Travail communique la note suivante :  
Le Gouvernement, comme il l'a indiqué dans la déclaration ministérielle, a pris les mesures utiles pour que, dès le 5 février 1930, l'immatriculation des bénéficiaires de la loi sur les Assurances sociales commence dans tous les départements et qu'elle soit poursuivie le plus rapidement possible. Cette formalité nécessaire dans tous les systèmes est notamment compatible avec les dispositions du projet recueilli au Sénat en juillet dernier. Toutes instructions sont d'ores et déjà données aux Préfets, qui auront la charge de surveiller les opérations dont il s'agit. Les employeurs auront à leur

disposition avant le 1er février 1930 les imprimés nécessaires pour effectuer les déclarations prévues par la loi du 5 avril 1928 ; des notices préparées spécialement à leur usage leur seront distribuées et préciseront leurs obligations. Les opérations d'inscription et d'immatriculation demanderont un délai de deux à trois mois que le gouvernement emploiera à obtenir des deux Chambres le vote des dispositions nouvelles qu'il estime utiles et dont la discussion va s'ouvrir dans quelques jours au Sénat. C'est seulement à l'expiration de ce délai de deux ou trois mois à une date qui sera précisée ultérieurement que commencera le versement des contributions patronales et ouvrières.

### Des projets tendant à ajourner l'application de la loi

M. de Lasteysrie vient de déposer une proposition de loi tendant à retarder de trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 5 mai, l'application de la loi sur les assurances sociales.  
De leur côté, MM. Leblanc Jamin et de Montal de Rézé, ont déposé le contre-projet suivant :  
**Article unique.** — L'application de la loi du 5 avril 1928 est ajournée. Avant qu'un nouveau texte soit soumis au Parlement, les Chambres de commerce, les Chambres d'agriculture et les associations corporatives ouvrières et agricoles seront invitées à émettre leurs avis. Ces avis seront soumis aux Chambres, qui seront appelées ensuite à délibérer à nouveau sur les divers projets ou propositions de loi sur les assurances sociales émanant tant du gouvernement que de l'initiative parlementaire.

Enfin, le groupe de la Mutualité du Sénat considérant que six commissions du Sénat sont appelées à donner leur avis sur le texte de la commission de l'Hygiène, relatif aux assurances sociales, qu'il importe que la discussion au sein de ces commissions comme devant le Sénat ait toute son ampleur ; que, d'autre part, la Chambre des députés doit avoir tout le temps nécessaire pour examiner le projet qui sera voté par le Sénat, estime qu'il est désirable qu'aucune mesure d'exécution, en dehors de l'immatriculation des assurés, ne soit prise avant qu'un vote définitif soit intervenu dans les deux assemblées sur les modifications proposées.

### M. MONCELLE, élu quatrième vice-président de la Chambre

Hier après-midi, la Chambre a procédé à l'élection du quatrième vice-président de la Chambre. Voici les résultats du scrutin :  
Nombre de votants, 474 ; suffrages exprimés, 468 ; majorité absolue, 234. — Ont obtenu : M. Edouard Moncelle, 257 voix ; M. Cauter, 250 voix. — M. Moncelle est proclamé vice-président de la Chambre.  
Le doyen d'âge a proposé à la Chambre de se réunir aujourd'hui, à 15 h. 30, pour l'installation du bureau définitif et la fixation de l'ordre du jour. (Approuvé à l'unanimité.)  
Le doyen d'âge a été unanimement applaudi à sa descente du fauteuil.

### M. Paul DOUMER, réélu Président du Sénat

Le Sénat a procédé, hier après-midi, à l'élection de son bureau. Voici le résultat du scrutin :  
Votants, 251 ; blancs ou nuls, 29 ; suffrages exprimés, 222 ; majorité absolue, 113. — Ont obtenu : M. Paul Doumer, 177 voix ; Raoul Péret, 18 voix ; divers, 30. — En conséquence, M. Paul Doumer est proclamé président du Sénat pour l'année 1930.  
Élection des vice-présidents. — Ont obtenu : MM. Fernand Rabier, 218 voix, Élu ; René Renoult, 216 voix, Élu ; Maurice Ordinaire, 201 voix, Élu ; Millies-Lacroix, 190 voix, Élu.

### NOTRE GRAND CONCOURS DU PLUS GRACIEUX SOURIRE

2535 prix valant 151.500 fr.

### NOTRE CONCOURS DE LA PLUS GRANDE CURIOSITE DU MONDE

2537 prix valant 152.000 fr.

### La Liste des Lauréats

- (SUITE)
- Du 1.9356 au 2.0746 prix, Un stylo-plume, valeur 15 francs.
  - 1.9726 M. LANTHIER Edouard, Place des Quatre-Chomins, 11, à LILLE.
  - 1.9730 M. BLAMAND Julien, rue de Montigny, 45, à SAINTE-MARIE.
  - 1.9746 M. MASSELOT Firmin, rue Jeanne-d'Arc, 4, à ANNAPES.
  - 1.9756 Mme BONTE Berthe, rue du Faubourg-de-Lille, 6, à ARMENIÈRES.
  - 1.9766 M. DENNAU Henri, rue de Mulhouse, 7, à LILLE.
  - 1.9776 M. COUDEZ Isidore, rue de Lys, 27, à TOULAIERS.
  - 1.9786 Mme LEWILLE Julie, rue de l'Apothicaire, 12, à COMINES.
  - 1.9796 Mme DETAVERNIER, rue Philadelphie, 119, à LILLE.
  - 1.9806 M. WEPPE Constant, rue de Saine, 28, à HERSIN-COUPIGNY.
  - 1.9816 Mme PLAISANT Denise, rue de la Vignette, 21, à LILLE.
  - 1.9826 M. CEVELLS Raymond, rue Bardin, cour Serrure à HELLEMES.
  - 1.9836 Mme CRETON Aida, Avenue de Bretagne, 46, à LILLE.
  - 1.9846 M. LECLERCQ Maurice, rue de la Malsonne, 185, à TOURCOING.
  - 1.9856 Mme RIDGERT M.-T., rue Cambetta, 51, à THUMESNIL.
  - 1.9866 M. MOREAU Alexandre, rue Saint-Louis, 44, à BRUAY-LES-MINES.
  - 1.9876 M. WARTEL Germain, avenue fosse 23, N° 6, à NOYELLES-SOUS-LENS.
  - 1.9886 M. LESUR César, rue des Créolles, 6, à FLINES-LEZ-RACHES.
  - 1.9896 M. BORNAQUE Henri, rue Saint-Amé, 30, à LILLE.
  - 1.9906 M. BAVAY Ernest, rue Massillon, 9, à LENS.
  - 1.9916 Mme MALAIX Simone, rue Lafayette, 25, à WATTRELOS.
  - 1.9926 M. RAGONET Alfred, rue Carnot, 30, à SAINTE-NOBLE.
  - 1.9936 Mme DOUBAECHE Marguerite, rue Fabre-d'Églantine, 42, à LILLE.
  - 1.9946 M. LAMBERTY Fernand, rue Colbert, 143, à LILLE.
  - 1.9956 Mme DERUELLE Marie, rue du Quai, 25, à LILLE.
  - 1.9966 M. THUMERELLE Gustave, Boulevard Verdun, 5, à AVION.
  - 1.9976 Mlle GAILLARD Jacqueline, rue Ordier, 10, à BILLY-MONTIGNY.
  - 1.9986 Mme HUBAIN-DELANOË, rue Benoît-Montroy, 193, à FRESNES.
  - 1.9996 M. LEMOINE Georges, rue Berthelot, 152, à BEAUVILLE-EN-CAMBRÉSIS.
  - 2.0006 M. DEVOS Julien, rue de l'Abbe-de-Épée, 9, à LILLE.
  - 2.0016 M. DUMÉZ Oscar, rue Augustin-Drabiz, 3, à LILLE.

Le travail de classement des bulletins de vote du Concours de la plus Grande Curiosité est dès maintenant amorcé. Ainsi que nous l'avons dit, cette opération a été précédée d'un tirage des bulletins, afin de donner toute garantie aux concurrents. Il est difficile de donner un aperçu des chances des concurrents et de pouvoir déjà donner un pronostic. Le travail, en effet, consiste à classer les bulletins par séries suivant les chiffres employés et la besogne est très délicate. Que nos amis lecteurs se rassurent, la besogne sera menée le plus rapidement possible.

- 2.0026 M. DASHY Fernand, rue Malsonne, 41, à FIVES-LILLE.
  - 2.0036 M. RIGAUDS-GHENT, rue Victor-Hugo 47, à TRITH-SAINTE-LEGER.
  - 2.0046 M. CRETON Auguste, rue Seledieu, 29, à LIEVIN.
  - 2.0056 Mlle Suzanne SEGARD, rue Monge, Cité Débill, 11, à LILLE.
  - 2.0066 M. FORESTIER André, Avenue de Dun-Kerques, 428, à LOMME.
  - 2.0076 M. VANTHORRE Gérard, rue du Rhin, 50, à TOURCOING.
  - 2.0086 M. MARCHAND Ernest, rue Jules-Quin-de, 20, à FLERS-BOURG.
  - 2.0096 M. LAMPE Jean, père, rue Paul Bert, 16, à ROUBAIX.
  - 2.0106 M. MATELSI Jean, Cité Brune, 136, à LILLE.
  - 2.0116 Mme DELOBEL Céline, rue Vanderastron, 25, à HELLEMES.
  - 2.0126 M. GOSSE Jean, rue Philadelphie, 35, à FIVES-LILLE.
  - 2.0136 Mme SPANNEUT Colette, Avenue Saint-Édouard, 6, à LENS.
  - 2.0146 Mlle POULAIN Marie, rue Mène, 15, à VALENGIENNES.
  - 2.0156 M. LEROY René, rue de la Hallette, 27, à LILLE.
  - 2.0166 Mme LERNOULD Rosa, rue Raymond-Darain, 154, à MAROQ-EN-BAREUL.
  - 2.0176 Mme CHARLET Ellen, rue Clévia-Hugues, 42, à LILLE.
  - 2.0186 M. MAERTEN Marcel, rue Dordain, 36, à HELLEMES-LILLE.
  - 2.0196 M. LEROY René, rue Vantrouyen, 37, à LILLE.
  - 2.0206 Mlle FICHELLE Carmen, Impasse Miraloux à VALENGIENNES.
  - 2.0216 Mlle CARON Simone, rue Lafontaine, 6, à LENS.
- (LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

## A LA COUR D'ASSISES DU NORD

Deux sanglantes tragédies ont été évoquées hier devant les jurés du Nord. Succèsivement sont venus au banc des accusés Léon Flandrinck, marin à DUNKERQUE, inculpé de coups volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner, et Estelle Everaert, femme Lainé, demeurant rue Jean-Jaures, à LESQUIN, inculpée d'homicide volontaire.

### La terrible rixe de Dunkerque

Léon Flandrinck, le marin qui blessa mortellement son patron, a été acquitté.

Léon Flandrinck, âgé de 27 ans, inscrit maritime à Dunkerque, pleura et sanglota devant ses juges. Le 14 octobre 1929, à la suite d'une longue discussion, il a, étant légèrement pris de boisson, porté à son patron de pêche Georges Lecroisey, âgé de 40 ans, un coup de couteau qui tranchant l'artère fémorale provoqua une hémorragie foudroyante. Quelques minutes plus tard, le patron de pêche décéda.  
Les circonstances qui précédèrent le drame doivent être rappelées. Flandrinck, qui venait de débarquer après une croisière en mer, avait notablement consommé dans divers débits lorsque au café Dewilder, il se rencontra avec son patron. Une altercation s'éleva et le « Grand Georges » comme on appelait la victime, un homme violent, décocha deux gifles et un coup de poing à son employé qui tomba.  
En se relevant, Flandrinck voulut aller porter plainte au commissariat. Il ne poursuivit pas ses projets et peu après revenait auprès de son patron qui travaillait sur le quai. Il l'invita à se rendre avec lui au commissariat ; en guise de réponse, l'autre lui décocha de nouveaux coups. Excédé Flandrinck, prend son couteau, va pour frapper Lecroisey, mais comme la femme de celui-ci s'interposa, il se baissa et d'un coup porté de bas en haut, le blessa à la cuisse gauche ; la plaie faite est petite mais l'artère fémorale étant sectionnée, Lecroisey succomba peu après à une hémorragie.  
Les témoins de la tragédie voulurent molester Flandrinck, mais celui-ci fut dégagé par le sergent d'armes qui l'entraîna à la prison. Aujourd'hui, il regrette son acte et ses regrets sont aussi sincères qu'au moment où son patron tomba ensanglanté, frappé de sa main.



Léon Flandrinck, écoutant plaider son avocat M. Valentin.

### L'accusé, la victime

Flandrinck d'une nature assez fruste a la mine sournoise, les yeux rougis par les larmes, pleure, sanglote et se cache le tête dans les mains, surtout lorsque le président lui rappelle qu'il fut son époux, son père pour ses trois enfants, dont le plus jeune a vingt mois. Sincèrement il regrette l'acte qu'il accomplit dans un mouvement de colère euraixité par la boisson. Il répond d'une voix chevrotante et faible et doucement boche la tête. Il ne « sent » pas les larmes, mais, évidemment, il respire, fait une mise au point.  
Les renseignements fournis sur son compte le représentent comme un bon matelot, laborieux, mais il s'adonne volontiers à la boisson et, lors il devient querelleur et violent. Ses incidents ne lui sont pas défavorables, mais il a déjà subi une condamnation avec sursis.  
Lecroisey, la victime était, dit-on, un homme vir et emporté. Son passé ne parlait pas en sa faveur et il avait à son actif plusieurs condamnations. Pour lui, sa force, c'était son droit, et il en usait fréquemment.

### Le défilé des témoins

On entend d'abord le docteur qui donna ses soins à la victime et à Flandrinck. Sur un question posé par un juré, le praticien déclare que : « à tout autre endroit la blessure n'eût pas été mortelle ». Un implacable destin a donc dirigé le bras du matelot. Cette déclaration fait sensation.  
MmeVeuve Lecroisey, null. sent émue, MM. Dewilder, cœlier ; Foucroy Marcel, dockeur ; Landrecht G., patron de pêche ; Verbeeghe M., Journalier et Coudette L., dockeur viennent ensuite déposer. Ils ont été témoins du crime, donnent des détails mais n'apportent aucun fait nouveau.  
On présente ensuite aux jurés « l'arme » du crime, un petit couteau de poche, de genre « Suisse », ce n'est pas à l'évidence une arme redoutable, mais la fatalité voulut...

### Le verdict

M. Floriet, avocat général, dans un réquisitoire modéré, écarte l'intention meurtrière, mais s'efforce de prouver que dans la rixe sanglante, Flandrinck fut le provocateur et qu'on ne peut invoquer la légitime défense vu l'état d'ivresse. Il conseille aux jurés d'accorder les circonstances atténuantes.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

### Le drame conjugal de Lesquin

Estelle Everaert, qui tua son mari, Mi Lainé a bénéficié d'un verdict d'acquiescement.

Estelle Everaert qui comparait hier devant les assises du Nord, a tué d'un coup de revolver son mari Marcel Lainé, entrepreneur cimentier à Lesquin.  
Ce drame, c'est l'épilogue d'un long martyre qu'endura pendant neuf ans celle qui est au banc des accusés.  
Estelle Everaert et Marcel Lainé étaient mariés depuis 1920. La bonne harmonie était loin de régner dans le ménage. La présence au foyer, d'enfants de lits différents a pu être l'origine de certaines querelles qui éclataient pour les motifs les plus futiles.  
Lui, divorcé avait un fils de sa précédente union ; elle, veuve, avait trois enfants lorsqu'elle se remaria ; enfin quatre enfants, dont l'un est décédé étaient nés de leur union.  
C'était surtout le caractère violent du mari — une brute, dira-t-on — sa fureur passionnée, l'alcoolisme qui faisaient du foyer un enfer, et la moindre scène était par lui poussée au paroxysme. A plusieurs reprises, il frappa ses enfants, sa femme, une nuit même il les jeta dehors.  
Le 16 juillet dernier éclata le drame.  
Lainé était rentré chez lui en état d'ébriété. Une querelle éclata. Lainé, furieux, va dans une chambre à l'étage chercher une batonnette pour en frapper ses enfants. Sa femme le désarme. Il s'élança à la poursuite des enfants, ayant devant leur père déchaîné, il ne les trouve pas et en revenant il l'empêtra dans des fils de fer. Estelle Everaert vient le dégager. Tous deux rentrent à la maison, l'homme devant, la femme craignant-elle pour



Estelle Everaert attendant sa comparution devant la Cour.

### « J'avais perdu la tête »

Les traits ravagés par les larmes, lèvres placées dans ses vêtements de dent Estelle Everaert, à quarante-cinq ans, les cheveux déjà blancs, en parait soixante. D'une voix faible, timide, monocoordée, elle répond en dodotant de la tête aux questions qui lui sont posées.  
Elle a écouté sans sourcilier l'acte d'accusation, mais ses yeux s'embuent et ses larmes coulent abondantes, lorsque le président, évoquant le passé, parle de ses enfants.  
Pendant le réquisitoire et la plaidoirie de son défenseur, elle restera affaissée, accablée sur son banc, et quand les jurés allant délibérer, elle devra quitter la salle, c'est une vieille femme, titubante qui se lèvera.  
Sa victime son mari, l'on le représente, surtout dans l'histoire où il demeura longtemps, comme un homme violent qui s'adonnait fréquemment à la boisson. L'accusée est favorablement notée.  
Elle explique, elle excuse son geste en disant qu'au cours de la discussion qui précéda le drame, Lainé, ivre et furieux, s'était écrié : « Vous allez tous y passer. Et toi, s'adressant à sa femme, tu y passeras cette nuit ! »  
Ce n'était pas les premières menaces qu'il proférait à son égard, mais ce jour-là, plus que tous les autres fois durant son long martyre, elle fut peiné.  
Pour préserver ses enfants, elle alla chercher son revolver. Elle a tué son mari parce qu'elle craignait pour leur vie et la sienne ; elle a tiré sans réfléchir, « j'ai perdu la tête », avoue-t-elle.

### Les enfants

Le docteur Muller, vient d'abord déposer. A l'antéposé il établit que Lainé était, lorsqu'il fut tué, dans un état très voisin de l'ivresse absolue. Sur la femme il a remarqué les traces de brûlures et d'ecchymoses.  
Lainé, le soir du drame, avait brutalisé sa femme. Il avait assés lancé un fer à repasser sur sa belle-fille, mais la mère s'interposa et c'est elle qui reçut le coup.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

## Aujourd'hui : Le double parricide d'Herin

C'est aujourd'hui et demain que comparait devant les jurés du Nord, Joseph Deglave, fils de riches cultivateurs d'Herin, accusé d'avoir tué son père et sa mère, dans la nuit du 25 au 27 mai 1928.  
On se rappelle qu'un cours de cette nuit tragique, Auguste Deglave, âgé de 58 ans, et son épouse, née Marie Carpentier, âgée de 45 ans, avaient été tués dans leur lit. Tout laissé prévoir que l'auteur de cet acte sanglant devait connaître les habitudes de la ferme. Après une longue instruction, au cours de laquelle l'armée de Deglave, « Lulu » accusait le fils des fermiers, ce dernier, qui a toujours été bénéficiaire d'un grand nombre de grâces, ne bénéficiera-t-il des doutes qui planent sur cette affaire ? MM. les jurés en décideront.

## Un épouvantable accident A WINGLES

D'une hauteur de dix mètres, une locomotive est tombée dans un marais fangeux ; Le mécanicien a été tué et deux ouvriers, quoique blessés, ont réussi à se sauver.



UN COUP D'ŒIL SUR LA CATASTROPHE. EN HAUT : La voie de chemin de fer pochee après l'affaissement de terrain. EN BAS : La locomotive culbutée dans le marais. EN MÉDAILLONS : à gauche, le mécanicien Niveste qui a été tué ; au milieu, l'accrocheur Ducellier et à droite le chauffeur Magnier, ces deux derniers ont été blessés. (Ph. Cuvellier, Lens).

Un belin pénible accident, au cours duquel fut tué un brave et courageux cheminot occupé comme mécanicien de locomotive à la Compagnie des Mines de Lens, vient de frapper une honnête famille de Wingles, la population même de cette agglomération, et la corporation tout entière du personnel des mines.  
Nous avons relaté, hier, l'épouvantable explosion survenue mercredi à l'usine de produits chimiques de Waziers, explosion qui tua deux hommes et en blessa grièvement trois autres.  
Nous volons, aujourd'hui, devant un accident d'un tout autre genre, mais aussi brutal, aussi cruel, aussi tragique.  
Une locomotive « haut-le-pied », conduite

par le mécanicien Jules Niveste, âgé de 30 ans, originaire de Cysoing, de la Compagnie des Mines de Lens, aux côtés de qui se trouvaient le chauffeur Magnier Raymond et l'accrocheur Ducellier, est tombée d'une hauteur de dix mètres environ, dans un des marais de Wingles qui bordent la voie. Les chauffeur et accrocheur, bien que blessés — peu grièvement, on l'espère, — ont pu, au prix de gros efforts, se dégager du tablier de la locomotive embourbée dans la vase du marais et rejoindre le talus qui borde la voie, quant au mécanicien Niveste, son cadavre fut retrouvé plusieurs heures après sa mort, et reconduit à son domicile.  
(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

## La disparition d'un remisier lillois

Nous avons été les premiers à relater la disparition soudaine d'un remisier lillois, dont les bureaux étaient installés à Lille.



Les magistrats enquêteurs sortant du bureau de Cappelain, après y avoir perquisitionné. On voit au premier plan, de gauche à droite : M. Colasard, chef de la Sûreté, s'entretenant avec M. Richard, juge d'instruction et M. Desaut, substitut du procureur de la République.

## LA TRIBUNE DU CONTRIBUABLE

### Commerçants et industriels réclament d'urgence des dégrèvements d'impôts

La lettre ouverte suivante vient d'être adressée par la Fédération des Groupements de Commerçants du Nord, à MM. les députés et sénateurs du département du Nord :  
Messieurs les Parlementaires,  
Vous n'ignorez pas qu'actuellement nos vœux et notre balance commerciale un sérieux déficit — plus de sept milliards et demi, et vous devez forcément comprendre que l'un est la conséquence de l'autre, c'est-à-dire : que notre commerce d'exportation ayant subi de charges ne peut plus arriver à lutter contre ses concurrents des nations voisines, dont les impôts sont considérablement inférieurs aux nôtres.  
Les causes de cette situation inquiétante sont de trois sortes :  
1° Les impôts excessifs qui fournissent à l'Etat des sommes considérables hors de proportion avec ses dépenses puisque, cette année encore, les plus-values dépasseront de sept milliards les besoins de l'Etat ;  
2° L'amortissement exagéré de notre dette qui se poursuit à la cadence de neuf milliards cinq cents millions par an ;  
3° Les importations étrangères conservées, sans nécessité et dont le ministre des Finances dans sa dernière communication à la Chambre a fixé, lui-même, le montant à dix-sept milliards.  
Vous voyez, Messieurs, que les poches des contribuables, et notamment celles des commerçants et des industriels, ont été vidées sans pitié, et vous devez comprendre qu'un tel état de choses ne peut que mener à l'échec notre prospérité économique du pays car ce n'est pas impunément qu'une somme aussi importante peut être soustraite à la circulation.  
En conséquence, vous devez penser combien nous qui le plus pressant devoir des Chambres est de rétablir de suite l'équilibre de nos finances, nous devons vous demander de vouloir bien faire passer à la Chambre la loi qui a été déposée et qui a pour objet de réduire de moitié les impôts sur le chiffre d'affaires et de supprimer les impôts sur le chiffre d'affaires.  
Aussi, c'est en toute confiance, qu'un nombre de nos collègues commerçants et industriels ont déposé au Sénat, le 15 novembre 1929, une proposition de loi tendant à réduire de moitié les impôts sur le chiffre d'affaires et à supprimer les impôts sur le chiffre d'affaires.  
Car vous n'ignorez pas, Messieurs, que la Chambre ou le Sénat placent un peu au-dessus de toutes ces mesquines questions, les intérêts de nos concitoyens, et nous vous prions de vouloir bien vous occuper, comme il

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)